

Délibération

n°73-2025

26 novembre 2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la Préfecture de la Savoie au service de médecine préventive.

Séance du : 26 novembre 2025

Date de la convocation : 14 novembre 2026

Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 13

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 2

Alexandre GENNARO, Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 12

▪ Collège des affiliés : 9

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
François DUNAND (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Christian GRANGE (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

Etaient présents ou représentés : 27

Nombre de votants : 27

Était absent : 1

▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 73-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention d'adhésion de la Préfecture de la Savoie au service de médecine préventive.

Par délibération du 15 octobre 2025, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la Préfecture de la Savoie au service de médecine préventive du Cdg73. Celui-ci a prorogé l'adhésion de la Préfecture de la Savoie audit service du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025.

Par lettre du 16 septembre 2025, la Préfecture de la Savoie a sollicité le renouvellement de son adhésion au service de médecine préventive du Cdg73 à compter du 1^{er} janvier 2026. L'effectif à surveiller par le service de médecine préventive du Cdg73 s'établit aujourd'hui à 519 agents (secrétariat général, direction générale de la police nationale et la gendarmerie).

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer avec la Préfecture de la Savoie, la convention d'adhésion au service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois pour la même période, soit une durée maximale de quatre ans.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le projet de convention d'adhésion de la Préfecture de la Savoie au service de médecine préventive,

APPROUVE l'adhésion de la Préfecture de la Savoie au service de médecine préventive du Cdg73 pour assurer le suivi médical de ses agents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Préfecture de la Savoie, la convention d'adhésion à son service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 novembre 2025
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Fabrice PANNEKOUCKE